

Questions orales

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, c'est surtout la Commission canadienne du blé et le comité des transports qui règlent avec les représentants des chemins de fer les problèmes de transport des céréales et je dois dire qu'ils font de l'excellent travail. Lorsque la commission juge que mon intervention serait utile, elle fait appel à moi. C'est ainsi que j'ai été en contact de temps à autre avec les représentants des chemins de fer.

Hier et avant-hier, on a parlé à la Chambre de la réparation des wagons. Dans l'ensemble, je crois que la plupart des wagons qui subissent des réparations ne servent pas au transport des céréales. Un grand nombre de wagons pourraient servir au transport des céréales mais les modifications qu'il faudrait y apporter à cette fin coûteraient plusieurs milliers de dollars.

* * *

L'AGRICULTURE**L'UTILISATION DES ÉLÉVATEURS INTÉRIEURS DANS LE TRANSPORT DU GRAIN**

M. Doug Neil (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, étant donné que les céréaliculteurs de l'Ouest sont aux prises avec de graves difficultés, le ministre de l'Agriculture pourrait-il nous dire s'il a communiqué avec le ministre chargé de la Commission canadienne du blé afin de savoir ce qu'il y aurait lieu de faire des élévateurs à grain du gouvernement qui sont à l'intérieur des terres? Je voudrais savoir surtout s'ils ont discuté de la possibilité de s'en servir pour le nettoyage du grain afin qu'il réponde aux normes d'exportation, et d'avoir recours à des trains à chargement homogène pour accélérer la réutilisation des mêmes wagons pour l'expédition vers la côte ouest?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, nous étudions toujours des moyens d'accélérer la manutention du grain. Le député est certainement au courant que nous avons déjà utilisé des trains à chargement homogène pour transporter le grain vers la côte ouest. Nous avons recours à tous les moyens disponibles pour accélérer les expéditions de grain, mais certains céréaliers ont des réserves quant à l'utilisation des élévateurs gouvernementaux et ainsi de suite. Certains proposent de les transférer au secteur privé qui se chargerait de les exploiter de façon plus efficace. Mais quand nous suggérons de remettre ces élévateurs au secteur privé, celui-ci ne veut pas les acheter à un prix raisonnable, il veut les avoir gratuitement. Je me suis généralement opposé à cela, parce qu'il s'agit de biens qui appartiennent aux contribuables. Il faudrait que les élévateurs soient utilisés à pleine capacité, mais nous n'allons pas les donner au secteur privé.

[M. Neil.]

LE REVENU NATIONAL**LE CARACTÈRE CONFIDENTIEL DES DOSSIERS DE L'IMPÔT**

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Elle fait suite aux questions posées par le très honorable député de Prince-Albert et par le chef de l'opposition.

Compte tenu du souci que se font le vice-premier ministre et tous les députés au sujet de l'intégrité du Parlement, ainsi que de la baisse de confiance dont fait preuve la population du Canada en ce qui a trait aux responsabilités et à l'intégrité du Parlement, pourquoi, puisqu'on a allégué, en s'appuyant sur de prétendues preuves, que le cabinet a peut-être violé la loi, le gouvernement ne veut-il pas réagir à ce souci aujourd'hui afin de dissiper immédiatement ce malentendu au sujet du cabinet et du Parlement du Canada?

Que cette question aurait dû être soumise à la Commission royale d'enquête, voilà qui n'offre aucun intérêt. La population sait déjà qu'on a allégué que le cabinet canadien agissait de façon illégale et en toute connaissance de cause. Comment le gouvernement peut-il laisser languir la population encore un autre jour?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je peux tirer cette affaire au clair sur-le-champ. Personne n'a prétendu que le cabinet canadien avait autorisé des gestes illégaux. Et si quelqu'un l'a fait, je nie immédiatement qu'il en ait été ainsi.

M. Gillies: Monsieur l'Orateur, mon autre question s'adresse au vice-premier ministre. Il me semble qu'il n'y a pas lieu de fendre les cheveux en quatre. Il ne fait aucun doute que quelqu'un a déclaré qu'il y avait eu une lettre. Il est certain qu'on a prétendu qu'elle laissait entendre que le cabinet avait été informé du fait qu'il violait peut-être la loi. Cette affaire se passait il y a deux ans; elle est du domaine public et passera dans tous les journaux du Canada, à la télévision. Il importe peu que le vice-premier ministre pense que le cabinet n'a pas violé la loi. Les faits sont là.

Jusqu'à ce que la preuve du contraire soit déposée devant le Parlement, c'est ce que la population canadienne croira, ou du moins soupçonnera. Il est certain que, dans l'intérêt de la démocratie parlementaire et de la population canadienne, le vice-premier ministre se doit de régler cette question aujourd'hui en déposant la lettre afin que ce doute ne plane pas plus longtemps sur notre institution.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, les mots clés dans ce que dit l'honorable représentant sont «jusqu'à ce que la preuve du contraire soit déposée».

M. Clark: Ici, à la Chambre, à qui vous êtes comptable.

M. MacEachen: Précisément. Au cours de tout cet interrogatoire, personne n'a prétendu que nous cachions quoi que ce soit, nullement.

M. Clark: Produisez-la.